

Zeitschrift: Cahiers d'histoire du mouvement ouvrier
Herausgeber: Association pour l'Étude de l'Histoire du Mouvement Ouvrier
Band: 40 (2024)

Artikel: Introduction
Autor: Heiniger, Alix / Deshusses, Frédéric
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1061967>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

INTRODUCTION

ALIX HEINIGER, FRÉDÉRIC DESHUSSES

Les personnes qui désherbent à la houe sur la photographie de couverture sont-elles des exploitants agricoles propriétaires de leurs moyens de production, des salariés saisonniers libres de vendre leur force de travail ou des personnes privées de leur liberté de mouvement mises à la tâche dans le cadre de cette privation ? Cette incertitude sur le statut des membres de ce groupe de travailleurs condense l'ambiguïté de l'objet du dossier de ce numéro. Les promotrices et promoteurs du travail enfermé mobilisent toute une gamme de discours qui tendent à euphémiser la contrainte au travail, comme sur l'image le contrejour et l'ouverture du paysage donnent une impression de liberté. Fausse impression en l'occurrence, puisqu'il s'agit de détenus des Établissements pénitentiaires de Bellechasse, saisis par le photographe Paul Senn après 1945.

Comme dans d'autres pays¹, le travail pénitentiaire helvétique reste peu connu, de même que son pendant au sein d'autres institutions d'enfermement. Asiles psychiatriques, foyers pour enfants ou pour jeunes, colonies de travail pour personnes étrangères réfractaires à leur renvoi hors du pays, les lieux de privation de liberté sont aussi souvent des espaces de mise au travail. Le dossier de ce numéro propose d'éclairer un aspect de la situation de ces travailleurs et travailleuses enfermé·e·s, en s'intéressant aux dispositifs et aux réertoires de justification qui ont encadré leur mise au travail, ainsi qu'aux résistances que ces derniers ont rencontrées.

¹ Raphaël Eckert et Jeanne-Marie Tuffery-Andrieu, *Le travail en prison : mise en perspective d'une problématique contemporaine*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 2015. Talitha L. LeFlouria et Vivien M. L. Miller, « Invisible Labor in Carceral Spaces: Introduction », *International Labor and Working-Class History* 101, 2022, pp. 1-9. En ligne : <https://doi.org/10.1017/S0147547922000126>.

En Suisse, aux XIX^e et XX^e siècles des milliers de personnes ont été contraintes de travailler dans un contexte d'enfermement. Elles sont emprisonnées sur décision d'une autorité judiciaire ou internées par une instance administrative, ou encore placées avant leur majorité dans une institution dite d'éducation, des dispositifs dans lesquels le travail occupe une place centrale en tant que vecteur de «(ré)éducation». Récemment l'internement administratif a bénéficié d'une attention soutenue de la recherche historique après que des personnes qui l'avaient subi se sont longuement mobilisées pour faire connaître leur sort au public et réclamer des réparations. Dans le dispositif d'internement administratif², le travail était censé jouer un rôle dit «éducatif» par l'inculcation au quotidien de savoir-être davantage que de savoir-faire³. Discipline, rigueur, obéissance (voire soumission) étaient les qualités indispensables à l'individu productif et devaient être acquises par la pratique du travail régulier tel que l'envisageaient les réformateurs sociaux et les responsables politiques. Dévier de ce profil impliquait le risque pour des milliers de personnes sans ressource de perdre leur liberté⁴.

Ces travaux ont également souligné l'importance du travail dans le financement des établissements d'exécution des internements, qui étaient aussi souvent des prisons, à l'instar de Bellechasse et de Hindelbank, deux des plus importants du pays. Dans beaucoup de ces établissements, le travail jouait donc un rôle central en tant que moyen de financement, structurait le quotidien et devait servir à inculquer une série de valeurs. Il a toutefois rapidement fait l'objet de contestations et de doléances. Celles-ci venaient d'abord des personnes contraintes de se

² Voir les travaux de la Commission indépendante d'experts – Internements administratifs, intégralement disponible sur le site : <https://www.uek-administrative-versorgungen.ch/recherche> (visité le 26 février 2024). Pour une synthèse, voir le volume 10 B : Urs Germann et Lorraine Odier, *La mécanique de l'arbitraire. Internements administratifs en Suisse 1930-1981. Rapport final*, Zurich, Neuchâtel, [Bellinzone], Chronos Verlag ; Éditions Alphil ; Edizioni Casagrande, 2019.

³ Alix Heiniger, «La valeur du travail en internement administratif dans les Établissements pénitentiaires de Bellechasse», *Revue suisse d'histoire* (Vol. 68/2), 2018, pp. 329-351.

⁴ Tanja Rietmann, «*Liederlich* und «*arbeitsscheu*». *Die administrative Anstaltsversorgung im Kanton Bern (1884-1981)*, Zurich, Chronos, 2013 ; Alix Heiniger et Deborah Morat, «Façonner la déviance : les interné·es vu·es par le prisme des registres des établissements», in Loretta Seglias, Kevin Heiniger, Vanessa Bignasca et al. (éd.), *Un quotidien sous contrainte. De l'internement à la libération*, Zurich, Neuchâtel, Bellinzone, Chronos, Alphil, Casagrande, 2019, pp. 111-163.

soumettre à ce labeur quotidien, qui se plaignent de son caractère répétitif et pénible en plus du sentiment d'être exploitées et sous-payées⁵. À ces écueils s'ajoute le risque de concurrence invoqué par les syndicats⁶ et les acteurs économiques proches ou actifs dans le même secteur (comme l'évoque aussi Cristina Ferreira dans le présent volume).

Pour le juriste Nicolas Quéloz, s'il reste confiné à des secteurs peu qualifiés et des activités répétitives, le travail échoue à remplir la fonction éducative que lui confère le code pénal. Pour autant, le rendre plus formateur et plus intéressant risque de diminuer son potentiel rémunérateur et d'engendrer de la concurrence. Le juriste rappelle également qu'aucune protection sociale n'est prévue, puisque l'Office fédéral des assurances sociales ne considère toujours pas le travail pénitentiaire comme du travail. Le droit du travail ordinaire ne s'applique pas non plus⁷. L'ensemble de ces constats ne concerne pas exclusivement les prisons et s'applique à d'autres contextes de mise au travail dans les espaces privation de liberté cités plus haut.

Volontairement relégué·e·s aux marges de la société, ces travailleuses et travailleurs enfermé·e·s apparaissent dans le meilleur des cas au second plan dans l'histoire de leurs lieux de détention⁸. Ce numéro des *Cahiers d'histoire du mouvement ouvrier* a pour objectif de leur donner une place centrale en observant les différences entre travail enfermé et travail dit libre.

⁵ Mikhaël Moreau et Cristina Ferreira, « La thérapeutique par le travail contraint à la colonie agricole pénitentiaire des Prés-Neufs (20^e siècle) », *Tsantsa. Journal of the Swiss Anthropological Association* 25, 21.09.2020, pp. 30-43. En ligne : <https://doi.org/10.36950/tsantsa.2020.025.05>. Anne-Françoise Praz, Lorraine Odier, Thomas Huonker et al., « ...je vous fais une lettre» : retrouver dans les archives la parole et le vécu des personnes internées : die Stimme der internierten Personen in den Archiven : ritrovare negli archivi le parole e il vissuto delle persone interne, Zurich, Neuchâtel, Bellinzona, Chronos Verlag, Éditions Alphil, Edizioni Casagrande, 2019, pp. 169-202.

⁶ Alix Heiniger, « Des entreprises de “(ré)éducation”, les aspects économiques de la mise au travail », in Loretta Seglias, Kevin Heiniger, Mirjam Häsliger Kristmann et al. (éd.), *Un quotidien sous contrainte. De l'internement à la libération*, Zurich, Neuchâtel, Bellinzona, Chronos, Alphil, Casagrande, 2019, pp. 293-294.

⁷ Nicolas Queloz, « “Astreinte” ou “droit” au travail en prison? : réflexions sur les implications des articles 81 et 75 CPS », in Zufferey, Jean-Baptiste, Dubey, Jacques et Adriano Previtali, *L'homme et son droit : mélanges en l'honneur de Marco Borghi à l'occasion de son 65^e anniversaire*, Schulthess, Zurich, 2011, pp. 443-454.

⁸ L'ouvrage édité pour les 150 ans de Lenzburg constitue une exception notable : Peter M. Schulthess, *Damals in «Lenzburg»: Alltag in der Strafanstalt 1864-2014*, Basel, Themaverl, 2014.

Alors pourquoi avons-nous choisi de nous intéresser ici aux travailleurs et travailleuses enfermé·e·s plutôt qu’au travail constraint en général ? Ce dernier a fait dernièrement l’objet de stimulants travaux qui ont souligné la continuité entre l’esclavage, d’autres formes de travail constraint et le travail dit libre pour réfuter définitivement l’incompatibilité du travail constraint avec le système capitaliste⁹. De plus, les formes de contraintes évoluent avec le capitalisme. La sociologue Maud Simonet a récemment analysé différentes variantes de « travail gratuit » pour montrer de quelle manière elles s’insèrent dans les rapports de production en suivant la distribution des inégalités économiques et sociales. Elle suit également la piste d’une forme particulière prise par les programmes de *workfare*, contrepartie à l’aide sociale censée restaurer l’employabilité des bénéficiaires¹⁰. Cet exemple illustre la variété des situations dans lesquelles la contrainte apparaît dans une version à peine euphémisée.

La piste du travail constraint, à laquelle il aurait également fallu intégrer l’implication des ressortissant·e·s et des institutions helvétiques dans l’esclavage, nous paraissait ainsi trop vaste et ses frontières plutôt poreuses. C’est la raison pour laquelle, dans la continuité des publications citées plus haut et en profitant de la richesse de ce champ de recherches relativement récent, nous avons décidé de resserrer la focale sur une sous-catégorie du travail constraint, le travail enfermé, en plaçant au premier plan les régimes de justification de cette forme d’activité productive.

En effet, non seulement la privation de liberté vient sanctionner un parcours individuel déviant, mais la mise au travail qui l’accompagne souvent vise la réhabilitation des travailleuses et travailleurs enfermé·e·s : « thérapie », « moralisation », « resocialisation », telles sont les vertus du travail alléguées par les directions des lieux de réclusion. Un discours justificateur qu’il convient de questionner en examinant les fonctions plus prosaïques que remplit le travail enfermé : fourniture de main-d’œuvre à bon marché, qui permet une réduction du coût de l’enfermement et une mise en scène de la peine.

Les articles de ce numéro analysent donc les différents registres de justification et de légitimation du travail en situation d’enfermement. Le premier est d’ordre moral et religieux. Il concerne les asiles

⁹ Alessandro Stanziani, *Les métamorphoses du travail constraint: une histoire globale (XVIII^e-XIX^e siècles)*, Paris, SciencesPo les presses, 2020.

¹⁰ Maud Simonet, *Travail gratuit, la nouvelle exploitation?*, Paris, Textuel, 2018.

pour jeunes filles placées par des organismes de tutelle ou recrutées en Italie pour peupler les couvents-usines, une variante des dispositifs qui existaient dans d'autres pays. La première occurrence semble avoir été expérimentée à Lowell, une ville de l'industrie cotonnière du Massachusetts, avant d'être implantée dans l'Ain entre 1830 et 1840, puis autour de Voiron et dans la région lyonnaise¹¹. Dès les années 1850, des industriels et philanthropes suisses reprennent le modèle pour faire travailler les garçons dans l'industrie de la chaussure (Bally) et les filles dans le textile. En 1900, douze asiles industriels avaient été fondés, dont huit pour les filles, les établissements pour garçons restaient davantage orientés vers l'activité agricole¹².

La population des couvents-usines suisses ressemble à celle de la France : orphelines de l'assistance publique, pensionnaires éloignées locales ou étrangères. Le « complexe industrialo-assistanciel helvétique » (comme le désigne Yves Demuth dans son article de ce *Cahier*), qui assure le placement des jeunes femmes par les organismes de tutelles et d'assistance de même que son financement, a perduré malgré des critiques formulées dès le début du XX^e siècle. En effet, cette forme de partenariat entre l'Église et les entrepreneurs privés retient déjà l'attention de la militante socialiste Angelica Balabanoff alors responsable du secrétariat ouvrier de Saint-Gall. Dans ce numéro, Zoé Zeller montre que Balabanoff s'emploie, dès 1904, à dénoncer le discours religieux et moralisant qui dissimule la réalité de l'exploitation économique dans l'industrie textile.

L'article de Yves Demuth examine la persistance du dispositif pointé par Balabanoff et montre bien la collaboration entre des autorités publiques qui plaçaient ces jeunes filles en justifiant la contrainte par la nécessité d'une « éducation au travail » tandis que les responsables religieuses y voyaient une pieuse entreprise de moralisation d'une population « en danger ». Cet accord aux dépens des jeunes femmes procurait une main d'œuvre bon marché et docile aux patrons de l'industrie textile jusque dans les années 1970 ! Les autorités publiques sont à ce point aveuglées par le régime moral de justification qu'elles se révèlent incapables d'admettre que ce traitement correspondait à la

¹¹ Michelle Perrot, *Mélancolie ouvrière*, Paris, Bernard Grasset, 2012.

¹² Alix Heiniger, Matthieu Leimgruber et Sandro Buchli, « "Zu einem brauchbaren jungen Bürger machen". Finanzpolitische und ökonomische Dimensionen der fürsorgerischen Zwangsmassnahmen », in Beat Gnädinger et Verena Rothenbühler, *Menschen korrigieren. Fürsorgerische Zwangsmassnahmen und Fremdplatzierungen im Kanton Zürich bis 1981*, Chronos Verlag, Zurich, 2018, p. 158.

définition du travail forcé telle que formulée dans la convention de l’Organisation internationale du travail pourtant signée par la Suisse. La fin du dispositif est finalement due à la conjoncture économique défavorable à l’industrie textile suisse concomitante à une crise de vocation qui prive le système de cette autre main d’œuvre enfermée que sont les religieuses qui encadrent les jeunes filles dans la partie asilaire.

Si d’autres jeunes femmes viennent librement depuis l’Italie, Sarah Ulrich montre bien dans son article qu’elles n’échappent ni à la contrainte ni à une certaine forme d’enfermement. Elles restent très isolées du personnel de ces fabriques et les religieuses, qui assuraient leur encadrement au quotidien, font en sorte que les contacts avec la population locale soient presque inexistantes. Éloignées de leur famille, dépendantes des sœurs et du patron, elles sont renvoyées au moindre faux pas. En échange, le dispositif est censé leur assurer un petit pécule. Les religieuses garantissent des conditions de vie d’une moralité irréprochable. L’Église considère de plus que ces jeunes femmes seront par la suite les vecteurs d’une piété religieuse au sein de leur futur foyer. Comme les jeunes femmes placées par les autorités, elles représentaient pour les industriels une main d’œuvre peu onéreuse et très docile. Ce système perdura également jusque dans les années 1970.

Ces foyers-usines sont aussi parés d’une justification économique. Les autorités d’assistance ou de tutelle y ont vu un moyen peu onéreux de placer des jeunes femmes mineures dans un milieu réputé plus moral que leur famille. Par leur travail elles pourvoient à leur entretien, dont la commune d’origine est ainsi libérée. De même, le prétexte du pécule sert de moteur à l’engagement des Italiennes. Le registre économique constitue un élément central du modèle de mise au travail dans les prisons tel que l’élabore la réforme pénitentiaire au XIX^e siècle. Cette solution présente tous les avantages : il est censé inculquer une vie réglée, le labeur servant à occuper et à organiser la journée, tout en procurant à la nouvelle institution carcérale les moyens de son existence.

L’article d’Anouk Essyad analyse finement ce registre de justification à la fois économique et pénal. Elle montre bien comment il s’insère dans un discours plus général sur la modernité et l’utilisation des forces productives, non seulement humaines, mais aussi animales. À partir du cas de la colonie agricole de Witzwil fondée dans le canton de Berne en 1895, elle s’intéresse au discours qui qualifie la nouvelle «prison champêtre» de «merveilleuse école de réforme morale». Car l’histoire de cette prison est aussi celle de la colonisation

d'une terre marécageuse asséchée vouée à l'exploitation agricole, une entreprise réalisée grâce au travail des prisonniers.

Ce registre économique se double également d'une dimension spectaculaire. Les colonies de travail qui enferment les personnes étrangères que les autorités veulent expulser, outre l'exercice de la contrainte, servent aussi à montrer qu'elles ne vivent pas aux frais de l'État. Dans son article, Nicolas Blumenthal analyse le discours des autorités qui refusent dans ce cas également d'admettre qu'il s'agit bien de travail forcé. Il montre comment ces espaces constituent des « zones d'humiliation » censées exercer une pression sur les individus qui aboutira à leur départ de Suisse. Contrairement aux personnes frappées d'une mesure d'internement administratif, ce dernier, quand il est imposé aux étrangers et étrangères, ne vise pas une « (ré)éducation » d'ordre moral.

Cristina Ferreira, quant à elle, examine comment sont mises au travail les « forces saines » des patient·e·s de l'hôpital psychiatrique de Cery (Vaud). Le régime de justification est ici très subtil puisque les médecins cherchent à adapter le travail aux pathologies des patient·e·s dans un but thérapeutique. Pourtant, la vérité économique de la production contrainte se rappelle brutalement aux psychiatres qui doivent affronter les réclamations d'entrepreneurs pour qui l'hôpital représente une concurrence déloyale. La mise au travail s'inscrit dans la longue durée puisqu'elle est périodiquement réactualisée sous de nouvelles appellations. Elle devient « thérapie occupationnelle » avec la réforme promue par le nouveau directeur dans les années 1960 et se poursuit dans les années 1980, même si l'internement ne concerne désormais qu'une petite fraction de la patientèle.

Enfin, l'article d'Alix Heiniger analyse la manière dont les prisonniers et les prisonnières mettent en évidence les contradictions dans les registres de justifications du travail carcéral dans les années 1970, avec l'aide de collectifs qui les soutiennent à l'extérieur des établissements d'exécution des peines. Une série d'actions visent alors à dénoncer cette situation et à réclamer un vrai salaire dans les prisons, afin de préparer la libération et favoriser la réintégration sociale. Le collectif Aktion Strafvollzug souligne le rôle de la prison dans les rapports de production, qui reproduit et renforce la hiérarchie entre les travailleurs et travailleuses en enfermant les plus précaires pour exploiter leur force de travail et les reléguer à leur sortie dans les formes de salariat les plus dégradées.

On le voit, questionner la place du travail dans le régime justificatif de l'enfermement, c'est aussi restituer, dans la tradition de l'histoire

du mouvement ouvrier, la marge de manœuvre dont disposent ces travailleuses et travailleurs. Qu'il s'agisse de mouvements fortement relayés sur le plan politique comme ceux portés par Balabanoff ou par Aktion Strafvollzug ou de formes de micro-résistances observées par Blumenthal, Ulrich ou Demuth, les travailleuses et travailleurs enfermé·e·s n'apparaissent pas totalement démuni·e·s pour résister, refuser ou améliorer leurs conditions de travail et de détention.

Plus largement, étudier les tours et détours des discours justifiant le travail enfermé permet aussi de s'interroger sur les justifications du travail dit libre. La réalité de l'exploitation des travailleuses et travailleurs doublement libres – selon l'expression de Marx – ne sont pas moins obscurcies par les appels constants au travail comme valeur morale, comme passion ou comme réalisation de soi.

Dans la partie chronique, Florian Eitel propose une lecture de la récente *Petite histoire de l'anarchisme* de Marianne Enckell. Alfredo Mignini donne un aperçu de la richesse des archives de Marc Vuilleumier, dont l'inventaire est désormais accessible sur le site du Collège du travail. Christophe Lörtscher signe quant à lui un hommage à Beat Schaffer, militant et archiviste biennois récemment disparu. Enfin, un riche ensemble de compte rendus d'ouvrages conclut ce quarantième numéro de nos *Cahiers*.